8 7 DEC 2018 ARRETE N° /PM DU

portant nomination des Chefs de Centres Régionaux du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Vu Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995;
- le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Vu Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Vu Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- le décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité Vu National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration,

ARRETE:

Article 1 er. - Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après au Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration : SERVICES DU PREMIER MINISTRE

• Chef du Centre Régional de l'Extrême-Nord à Morgaection Des AFFAIRES MONSieur OUMAR BICHAÏR.

Licle 2.- Les intéressée Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA 07 DEC 2018 111247 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

YAOUNDE, le 0 7 DEC 2018

Philemon YANG